**

*Lettre ouverte de la CPH*

**Régulariser les statuts des demandeurs d’asile, un enjeu de dignité.**

La Concertation pour Haïti (CPH) est un regroupement d’organismes solidaires des luttes du peuple haïtien qui se préoccupe notamment des enjeux liés à la migration. La récente annonce du gouvernement fédéral concernant un possible programme spécial de régularisation du statut d’immigration - visant les demandeurs d’asile œuvrant dans certains secteurs essentiels en contexte de crise sanitaire - nous semble poser les premiers jalons d’une reconnaissance indispensable que nous devons accorder rapidement aux personnes en attente de statut qui sont parmi les plus vulnérables de notre société et que nous avons la responsabilité de protéger.

Il nous semble toutefois important d’affirmer que la régularisation de statut ne doit pas s’accorder au mérite. Il s’agit plutôt de reconnaître, par ce programme, que la précarité de statut restreint l’accès à plusieurs droits importants et maintient les personnes dans la pauvreté. Nous jugeons important de reconnaître les sacrifices faits par les personnes qui se sont mises en danger, entre autres pour soigner nos malades et nos aînés. Nous demandons cependant au gouvernement de M. Justin Trudeau d’élargir la portée de ce programme au plus grand nombre de travailleurs et travailleuses sans statut qui demeurent malheureusement toujours invisibles et oubliées par toutes les mesures mises en place.

La logique utilitariste qui sous-tend trop souvent les programmes migratoires contribue aux violations de droits que subissent quotidiennement des personnes migrantes au Québec et au Canada. Le contexte de pandémie nous fait d’ailleurs prendre conscience encore davantage de l’accès inégal aux droits dans notre société. Ce programme doit donc avoir comme principale visée la reconnaissance des droits, de la protection et de la dignité des personnes.

La CPH insiste sur l’importance pour les gouvernements québécois et canadien de développer des politiques publiques relatives à la régularisation des personnes migrantes à partir d'une approche où priment l'intérêt supérieur des enfants et le droit au regroupement familial. Les trop nombreuses années que doivent passer les personnes en situation irrégulière, sous moratoire d’expulsion ou en attente de décision sur leur statut, contribuent à les fragiliser et à nuire à leur insertion sociale et économique.

Nous croyons aussi que tous les paliers de gouvernement doivent inclure explicitement toutes ces personnes résidant au Canada dans les mesures de réduction de la pauvreté, encore plus en ce temps de crise sanitaire. Il est essentiel d’assurer pour toutes et tous un accès à l’ensemble des services de santé, d’éducation et d’aide juridique et de porter une attention particulière à la question du logement et à l’accès aux garderies subventionnées. Il est aussi urgent de permettre aux demandeurs d’asile de pouvoir bénéficier des programmes spéciaux, comme celui de la formation des préposés aux bénéficiaires.

Nous trouvons indispensable que le programme de régularisation s’applique à l’ensemble des provinces et nous demandons, à cet égard, que le gouvernement du Québec apporte sa pleine collaboration à la réalisation d’une telle initiative. Nous déplorons les résistances qui ont été exprimées par le gouvernement de M. François Legault face à ces revendications au cours des dernières semaines.

Nous constatons de plus que la réforme du Programme d’expérience québécoise (PÉQ) mise de l’avant par le ministre de l’immigration du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, va dans un sens contraire. Il nous semble plutôt important de faciliter l’accès au PÉQ et l’élargir à toutes les personnes ayant des expériences au Québec, sans discrimination fondée sur la qualification professionnelle.

Nous sommes collectivement redevables au courage des personnes à statut précaire, dont un nombre important au Québec sont d’origine haïtienne. Elles font émerger dans nos débats publics des questions fondamentales pour lesquelles nous gagnons toutes et tous à chercher des réponses empreintes de justice.

Pour la Concertation pour Haïti

Pierre Bonin, membre individuel

Élisabeth Garant, Centre justice et foi (CJF)

Pierre Goldberger, Église unie du Canada

Amélie Nguyen, Centre international de solidarité ouvrière (CISO)